

Le Programme national de recherche auprès des détaillants

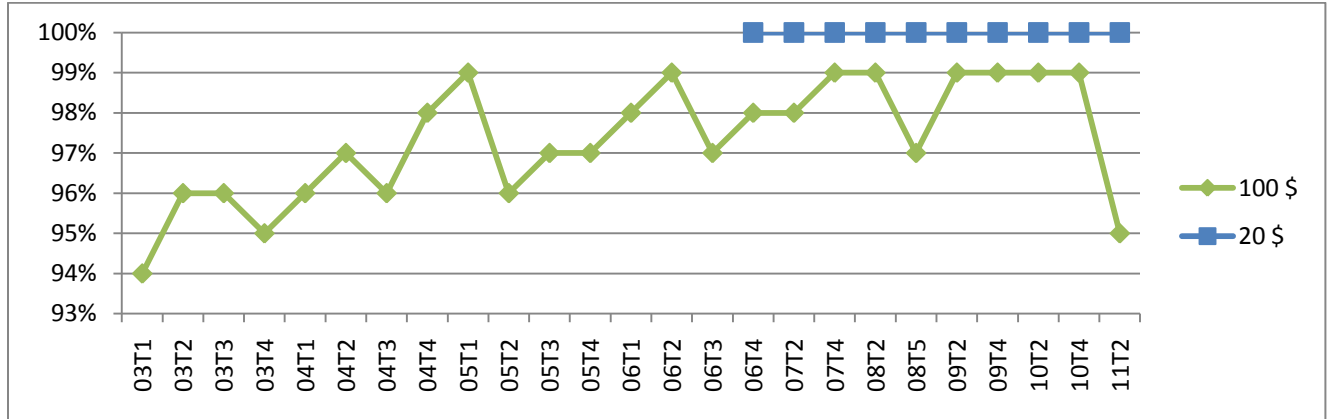
Résultats de l'enquête menée au deuxième trimestre de 2011

En avril et en mai 2011, on a effectué 1 064 achats anonymes chez des détaillants dans toutes les régions du Canada. Pour régler ces achats, des coupures de 100 \$ et de 20 \$ de la série *L'épopée canadienne* ont été utilisées (532 coupures dans chaque cas).

Acceptation des billets

Tous les billets de 20 \$ ont été acceptés. Si l'on exclut les commerçants qui ont refusé les coupures de 100 \$ parce qu'ils n'avaient pas assez de monnaie, on obtient un taux d'acceptation de 95 %.

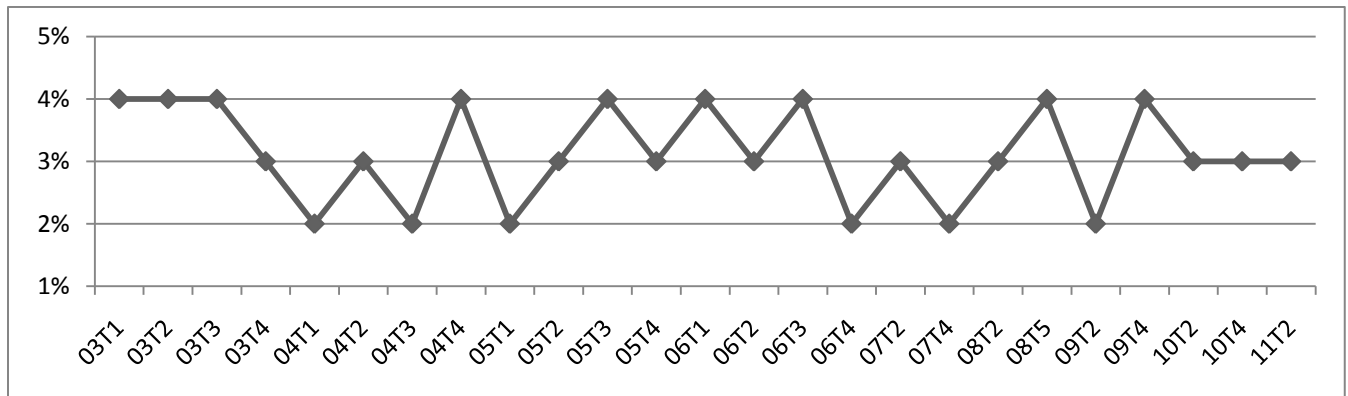
Acceptation des coupures de la série *L'épopée canadienne*



Avis affichés

À 3 %, la proportion de commerces où l'on affiche des avis indiquant que certaines coupures sont refusées est demeurée à l'intérieur de la fourchette de 2 à 4 % observée depuis 2003. Les commerçants appartenant à une chaîne étaient quatre fois plus enclins à afficher un tel avis durant la période considérée que les détaillants indépendants.

Proportion des commerces affichant des avis qui indiquent que certaines coupures sont refusées



Vérification des éléments de sécurité

Les caissiers étaient plus enclins à vérifier les coupures de 100 \$ reçues (63 %) que celles de 20 \$ (47 %).

Fréquence de la contrefaçon

Parmi les détaillants interrogés, 23 % ont indiqué que les faux billets constituaient un « problème », et 30 % ont déclaré avoir déjà reçu une fausse coupure.